



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 29 avril 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acquisition de l'immeuble situé au 497 rang Sud
4. Période de questions (20 minutes)
5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION #91-24

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #92-24

3. Acquisition de l'immeuble situé au 497 rang Sud

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 497 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel a été mis en vente par ses propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est notamment constitué d'un garage, qui pourrait servir à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel à titre de garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les parties concernant les modalités liés à l'achat de l'immeuble;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le maire M. Michel Aucoin et la directrice générale M. Stéphanie Dumont soient autorisés à signer les documents en lien avec l'achat de l'immeuble situé au 497 rang Sud, dont notamment l'offre d'achat suivante :

Offre d'achat numéro 80755, visant le lot 4 130 363, au montant de 375 000 \$

Le montant est en sus des taxes et frais applicables.

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

QUE l'achat de l'immeuble soit financé à même le surplus cumulé de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

4. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #93-24

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.
Puis la séance est levée.